



Communiqué de presse

Nomination de Yves Decadt en tant que membre du Conseil d'administration de Poxel

LYON, France, le 31 octobre 2025 - POXEL SA (Euronext : POXEL - FR0012432516), société biopharmaceutique au stade clinique développant des traitements innovants pour les maladies chroniques graves à physiopathologie métabolique, dont la stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (MASH) et les maladies métaboliques rares, annonce aujourd'hui la nomination de Yves Decadt en tant que membre du Conseil d'administration.

Dans le prolongement du changement de gouvernance intervenu le 31 juillet dernier, cette nomination vient renforcer la structuration stratégique et commerciale de Poxel. Celle-ci sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale de la Société.

Yves Decadt dispose de plus de 25 ans d'expérience internationale dans l'industrie pharmaceutique. Il a notamment passé près de 20 ans chez Johnson & Johnson au sein du département de développement commercial international, en charge des licences et des négociations d'accords, en particulier sur l'Asie. Il a également exercé plusieurs mandats de direction au sein de sociétés de biopharma et medtech de renom. Yves apportera ainsi à Poxel une double expertise scientifique et stratégique, ainsi que l'accès à un vaste réseau international. Yves, dans le cadre d'un contrat de conseil, travaille depuis le mois d'août 2025 avec les équipes de POXEL sur les discussions de partenariats en cours ainsi que sur l'évaluation approfondie du potentiel de développement commercial des principaux actifs de Poxel.

Yves Decadt est diplômé en bio-ingénierie et en administration industrielle de l'Université de Gand (Vlerick School), ainsi qu'en pharmacologie et médecine pharmaceutique de l'Université Libre de Bruxelles. Il a également obtenu la certification de Board Director de la Duke University.

Afin de respecter l'obligation de mixité applicable au Conseil d'administration de Poxel, composé de moins de huit membres, il a été convenu que la mise en œuvre de la nomination d'Yves Decadt impliquerait la démission préalable de Nicolas Trouche de son mandat d'administrateur. La proportion minimale d'administrateurs de chaque sexe exigée est ainsi respectée.



Nicolas Trouche, Directeur Général de Poxel, déclare : « *Nous sommes ravis de proposer la nomination de Yves Decadt au Conseil d'administration de Poxel. Son expertise et sa capacité à développer des partenariats stratégiques constituent des atouts précieux pour consolider et accélérer la création de valeur au bénéfice de Poxel et de ses parties prenantes, tout en poursuivant la valorisation du portefeuille de produits* ».

À propos de Poxel

Poxel est une **société biopharmaceutique dynamique au stade clinique** qui s'appuie sur son expertise afin de développer des **traitements innovants contre les maladies métaboliques**, dont la **stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique** (MASH) et certaines maladies rares. Pour le traitement de la MASH, le **PXL065** (R-pioglitazone stabilisée par substitution au deuterium) a atteint son critère principal d'évaluation dans une étude de phase II (DESTINY-1). Dans les maladies rares, le développement du **PXL770**, un activateur direct, premier de sa classe, de la protéine kinase activée par l'adénosine monophosphate (AMPK), est centré sur l'adrénoleucodystrophie (ALD) et la polykystose rénale autosomique dominante (ADPKD). **TWYMEEG®** (Imeglimine), produit premier de sa classe de médicaments, qui cible le dysfonctionnement mitochondrial est désormais commercialisé pour le traitement du diabète de type 2 au Japon par Sumitomo Pharma et Poxel prévoit de recevoir des redevances et des paiements basés sur les ventes. Sumitomo Pharma est le partenaire stratégique de Poxel pour l'Imeglimine au Japon. Poxel est cotée sur Euronext Paris, son siège social est situé à Lyon, en France, et la Société dispose de filiales à Boston aux États-Unis, et Tokyo au Japon.

Pour plus d'informations : www.poxelpharma.com.

Toutes les déclarations autres que les énoncés de faits historiques inclus dans le présent communiqué de presse au sujet d'événements futurs sont sujettes à (i) des changements sans préavis et (ii) des facteurs indépendants de la volonté de la Société. Ces déclarations peuvent comprendre, sans s'y limiter, tout énoncé précédé, suivi ou incluant des mots tels que « cibler », « croire », « s'attendre à », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « prévoir », « estimer », « planifier », « projeter », « vouloir », « pouvoir avoir », « susceptible de », « probable », « devoir », et d'autres mots et termes ayant un sens similaire ou la forme négative qui en découle. Les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et à des incertitudes inhérentes indépendants de la volonté de la Société qui pourraient conduire à ce que les résultats ou les performances réels de la Société diffèrent considérablement des résultats ou des performances attendus exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. La Société n'est pas responsable du contenu de liens externes mentionnés dans ce communiqué de presse.



Contacts - Relations investisseurs / Médias

NewCap

Aurélie Manavarere, Théo Martin / Arthur Rouillé

investors@poxelpharma.com

+33 1 44 71 94 94